

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du conseil, le **lundi 5 mars 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Louis Toner, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2018.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.
3. Bordereaux des comptes à payer 2018-03-A, 2018-03-B, 2018-03-C, 2018-03-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2018-02.
5. Embauche d'un responsable du loisir au Service du loisir et de la culture.
6. Participation de membres du conseil à la formation " Introduction à la sécurité civile pour les élus ".
7. Participation d'un membre du conseil au Forum sur l'agriculture urbaine.
8. Nomination d'un représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation (OH).
9. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Attestation d'assurance responsabilité professionnelle.
11. Approbation du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2018.
12. Ponctualité du train de banlieue - Réseau de transport métropolitain.
13. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 février 2018 du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 février 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

15. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-08, 2018-09, 2018-10, 2018-11, 2018-12, 2017-65, 2018-02, 2015-10.
16. Compte rendu de la rencontre no 13 du 8 août 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
17. Lotissement et cession pour fins de parc - subdivision du lot 1 820 028 au cadastre du Québec - 390, chemin des Patriotes Nord.
18. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - 1205, chemin de la Montagne.
19. Projet de résolution d'approbation d'un PPCMOI - Transformation d'un garage détaché en salon d'esthétique - 497, rue des Falaises.
20. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1214 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne
21. Adoption du projet de Règlement numéro 1214-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1214 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
22. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues et autorisant un emprunt à cette fin.
23. Adoption du projet de Règlement numéro 1263, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues de même que le paiement d'honoraires professionnels le tout comportant une dépense de un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 \$) et autorisant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) nécessaires à cette fin ".
24. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
25. Adoption du projet de Règlement numéro 1266, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
26. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216.
27. Adoption du projet de Règlement numéro 1267, intitulé: " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216 ".
28. Adoption du Règlement numéro 1231-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 1231 afin de modifier la nomination du secrétaire du comité ".

29. Adoption du Règlement numéro 1234-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'exiger un permis de construction pour un logement bigénérationnel détaché en zone urbaine et d'exiger une étude du Code de construction pour certains nouveaux bâtiments ".
 30. Adoption du Règlement numéro 1239-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin notamment, d'ajouter l'obligation pour certains bâtiments de fournir une étude en vertu du Code national du bâtiment touchant la sécurité incendie, de modifier les normes relatives à liste des documents requis pour le dépôt d'une demande, à la gestion des eaux de ruissellement, aux changements de matériaux de revêtement extérieur et de coloris, au calcul des pentes dans le secteur du Piémont, au concept d'affichage des immeubles, à l'aménagement des cours avant et latérale ainsi qu'aux aires de stationnement, et ce, dans les zones identifiées ".
 31. Adoption du Règlement numéro 1240-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur la démolition d'immeubles numéro 1240 afin de modifier les catégories d'immeubles non soumis à l'étude par le comité ".
 32. Renouvellement du contrat PA 15-04 concernant la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville.
 33. Renouvellement du contrat PA 15-08 concernant la plantation et l'entretien de fleurs annuelles.
 34. Questions de l'assistance.
 35. Levée de la séance.
- Information

2018-076

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 mars 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-077

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-078

**BORDEREUX DES COMPTES À PAYER 2018-03-A, 2018-03-B, 2018-03-C, 2018-03-D
ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-03-A, au montant de 2 014 893,37 \$, numéro 2018-03-B, au montant de 1 405,21 \$, numéro 2018-03-C, au montant de 398 162,59 \$, numéro 2018-03-D, au montant de 224 002,27 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-03, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} mars 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 3 février au 28 février 2018.

2018-079

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-02

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-02 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 1^{er} mars 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-080

**EMBAUCHE - RESPONSABLE DU LOISIR AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA
CULTURE - MADAME ÉLODIE AUGER-MCNICOLL**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-435 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, laquelle approuvait le nouvel organigramme du Service du loisir et de la culture comprenant notamment la création du poste de responsable du loisir au sein dudit Service;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Élodie Auger-McNicoll a les compétences et l'expérience requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Élodie Auger-McNicoll au poste de responsable du loisir au Service du loisir et de la culture, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7, échelon 7), et ce, à compter du ou vers le 6 mars 2018.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 22 février 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière adjointe en date du 22 février 2018.

2018-081

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À LA FORMATION " INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE POUR LES ÉLUS "

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de madame Brigitte Minier, conseillère municipale et de monsieur Louis Toner, conseiller municipal, à la formation " Introduction à la sécurité civile pour les élus ", tenue le 23 janvier 2018, et autorise le remboursement des frais d'inscription, soit un montant de 120,00 \$ par personne, plus les taxes applicables.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat émis par madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 26 février 2018.

2018-082

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU FORUM SUR L'AGRICULTURE URBAINE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, au forum sur l'agriculture urbaine présenté par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, tenu le 28 février 2018, et autorise le remboursement de la dépense au montant de 224,20 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 19 février 2018.

2018-083

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION (OH)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

CONSIDÉRANT QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

CONSIDÉRANT QU'un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le Comité de transition et de concertation (CTC);

CONSIDÉRANT QU'un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ;

CONSIDÉRANT QU'un représentant nommé par la municipalité doit siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Yves Corriveau, maire, pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation à être créé.

2018-084

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE
TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Suzanne Léveillé et de messieurs Pierre Lambert et Jean-Charles Richer, à titre de membre citoyen au sein du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, viendront à échéance le 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Léveillé et messieurs Lambert et Richer ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats de madame Suzanne Léveillé et de messieurs Pierre Lambert et Jean-Charles Richer, à titre de membre citoyen au sein du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 mars 2018 au 7 mars 2020.

2018-085

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MONSIEUR
CHRISTIAN CHARRON**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Charron, urbaniste, est au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil atteste que la Ville de Mont-Saint-Hilaire se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission que monsieur Christian Charron peut encourir dans l'exercice de ses fonctions.

Que cette déclaration demeure en vigueur tant que monsieur Christian Charron demeure au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

Que la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-086

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), adopter et diffuser annuellement un plan d'action qui identifie les différents obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leurs secteurs d'activités relevant de ses attributions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le " Plan d'action à l'égard des personnes handicapées " pour l'année 2018 élaboré par le comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel Plan d'action est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-087

PONCTUALITÉ DU TRAIN DE BANLIEUE - RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport métropolitain est responsable de l'exploitation et du bon fonctionnement du train de banlieue - ligne Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'il fut observé depuis plus d'un an des retards fréquents, des arrêts de services et une diminution du taux de ponctualité des trains en gare;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers du train de banlieue se sont établis à Mont-Saint-Hilaire afin d'avoir un accès facile au transport par train et pouvoir bénéficier d'un service fiable et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les pannes de réseau, les bris matériels, les problèmes d'aiguillage ont un impact sur le déplacement des usagers et compliquent le respect de leur horaire et de leurs engagements;

CONSIDÉRANT les politiques provinciales et municipales favorisant l'usage du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit respecter les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal incluses dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui obligent les villes à densifier les zones urbaines se situant à proximité de points d'accès du réseau de transport collectif (Aire TOD);

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du PMAD est d'encourager les nouveaux ménages à s'établir dans des quartiers de type TOD et de favoriser l'usage des transports collectifs;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre les objectifs du PMAD, les résidents des quartiers du type TOD, entre autres, doivent compter sur un service de transport collectif fiable qui encourage son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite pouvoir compter sur une structure de transport collectif digne de confiance qui est un élément essentiel des aménagements des nouveaux quartiers près des sites d'accès du transport en commun;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande que le Réseau de transport métropolitain prenne tous les moyens pour offrir aux usagers du train de banlieue - ligne Mont-Saint-Hilaire, un service digne de confiance, sécuritaire et ponctuel, et de faire tout en son pouvoir afin d'atteindre les plus hauts niveaux de fiabilité de son réseau.

2018-088

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018 DU COMITÉ DE
TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 février 2018 du comité consultatif de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-01-R : Mandats 2018 du comité de toponymie
- 2018-02-R : Importance de représenter les femmes dans les noms de lieux du Québec
- 2018-03-R : Réflexion sur les noms de parcs
- 2018-04-R : Réflexion sur le nom du parc de la Gare
- 2018-05-R : Banque de noms - Développement de la zone H-60
- 2018-06-R : Officialisation de noms relevés dans le Répertoire du patrimoine culturel

2018-089

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 février 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-090

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-08,
2018-09, 2018-10, 2018-11, 2018-12, 2017-65, 2018-02, 2015-10**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 février 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-08 : 741, rue des Passerins
Plans et recommandation 2018-18-R (annexe A)
- PIIA 2018-09 : 191, rue Desnoyers
Plans et recommandation 2018-19-R (annexe B)
- PIIA 2018-10 : 699, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 105)
Plans et recommandation 2018-20-R (annexe C)
- PIIA 2018-11 : 235 à 245, chemin Ozias-Leduc
Plans et recommandation 2018-21-R (annexe D)

- PIIA 2018-12 : 849, chemin Benoît
Plans et recommandation 2018-22-R (annexe E)
Conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1239-2 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Révision PIIA 2017-65 : 602, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2018-23-R (annexe F)
- Révision PIIA 2018-02 : 328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2018-24-R (annexe G)
- Révision PIIA 2015-10 : 628, rue Laroche
Plans et recommandation 2018-25-R (annexe H)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " H " pour en faire partie intégrante.

2018-091

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NO 13 DU 8 AOÛT 2017 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 13 du 8 août 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-08-R : Comptage de véhicules
- 2017-09-R : Reconnaissance du patrimoine culturel patrimonial

2018-092

LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 1 820 028 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 390, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 2016, portant le numéro de minute 47380, dans le cadre du projet de subdivision du lot 1 820 028 au cadastre du Québec (390, chemin des Patriotes Nord) en deux lots distincts, soit le lot 5 907 008 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot 5 907 009 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 20 février 2018.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 17 000,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot 5 907 009 au cadastre du Québec, à titre de cession pour fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de la section 2 du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et selon le plan mentionné ci-dessus.

2018-093

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'HABITATION PRINCIPALE ET D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR DES FINS D'ATELIER D'ARTISTE - 1205, CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur, propriétaire du lot 1 820 108 au cadastre du Québec, situé au 1205, chemin de la Montagne, pour l'utilisation d'une partie de l'habitation principale et d'une partie du bâtiment accessoire (hangar) pour des fins d'atelier d'artiste;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant l'utilisation d'une partie de l'habitation principale et d'une partie du bâtiment accessoire (hangar) sur le lot 1 820 108 au cadastre du Québec, situé au 1205, chemin de la Montagne, laquelle est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que le projet respecte les normes du règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-094

PROJET DE RÉOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI - TRANSFORMATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN SALON D'ESTHÉTISME - 497, RUE DES FALAISES

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande afin d'autoriser la transformation d'un garage détaché situé en cour arrière de la propriété localisée dans la zone H-65, sise au 497, rue des Falaises, pour l'exploitation d'un salon de soins esthétiques;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 1238, intitulé: "Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble";

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de sa recommandation numéro 2018-16-R adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 27 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement-cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accorde la demande d'autorisation visant la transformation d'un garage détaché situé en cour arrière de l'immeuble sis au 497, rue des Falaises en salon de soins esthétiques, ainsi que les dérogations suivantes à la grille des usages et normes applicable pour la zone H-65 au Règlement de zonage numéro 1235:

- La réglementation prescrit que l'activité professionnelle ne peut occuper une superficie de plancher de plus de 40 mètres carrés, alors que le projet prévoit une superficie totale de 90 mètres carrés.
- La réglementation prescrit que l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle doivent être exercés à l'intérieur du bâtiment principal et que l'activité professionnelle ne peut occuper plus de 25 % de la superficie du rez-de-chaussée, alors que le projet prévoit l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle à l'intérieur d'un bâtiment accessoire et sa localisation n'affecte pas l'espace disponible pour des fins résidentielles du bâtiment principal.
- La réglementation prescrit qu'un seul occupant de la résidence peut exercer l'usage complémentaire avec soit un autre occupant de l'habitation et un employé ou avec deux employés, pour un maximum de 3 personnes exerçant l'usage complémentaire, alors que le projet prévoit l'exercice de l'usage complémentaire par l'occupant de la résidence et au maximum 3 employés qui seraient présents occasionnellement en même temps.
- La réglementation prescrit que l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle ne doivent pas engendrer de changements au niveau de l'architecture du bâtiment, sauf pour l'aménagement d'un accès, alors que le projet prévoit l'agrandissement et la rénovation du bâtiment accessoire.

Le tout selon le plan d'architecture préparé par monsieur David Deslandes, reçu à nos bureaux le 11 juillet 2016 et le plan d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 6 juillet 2016, portant le numéro de minute 47607, joints à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante et selon les conditions prévues à la recommandation 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de résolution soit tenue le 26 mars 2018, à 18 h 30.

2018-095

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1214 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1214 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-096

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1214-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1214 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1214-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1214 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-097 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX EN IMMOBILISATIONS POUR LE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES**

Avis de présentation est donné par la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2018-098 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1263 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX EN IMMOBILISATIONS POUR LE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES - ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1263, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations pour le resurfaçage de la chaussée sur diverses rues, de même que le paiement d'honoraires professionnels, le tout comportant une dépense de un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 \$) et autorisant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-099 **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES, D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, D'AMÉNAGEMENT D'UN FEU DE CIRCULATION ET DE TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CAMPBELL**

Avis de présentation est donné par la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2018-100 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1266 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES, D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, D'AMÉNAGEMENT D'UN FEU DE CIRCULATION ET DE TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CAMPBELL - ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1266, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-101

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1216

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216.

2018-102

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1267, intitulé: " Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-103

RÈGLEMENT NUMÉRO 1231-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 1231 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1231-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 1231 afin de modifier la nomination du secrétaire du comité ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-104

RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1234 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1234-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1234 afin d'exiger un permis de construction pour un logement bigénérationnel détaché en zone urbaine et d'exiger une étude du Code de construction pour certains nouveaux bâtiments ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-105

RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-2 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1239-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin notamment, d'ajouter l'obligation pour certains bâtiments de fournir une étude en vertu du Code national du bâtiment touchant la sécurité incendie, de modifier les normes relatives à la liste des documents requis pour le dépôt d'une demande, à la gestion des eaux de ruissellement, aux changements de matériaux de revêtement extérieur et de coloris, au calcul des pentes dans le secteur du Piémont, au concept d'affichage des immeubles, à l'aménagement des cours avant et latérale ainsi qu'aux aires de stationnement, et ce, dans les zones identifiées ", soit et adopté par ce conseil.

2018-106

RÈGLEMENT NUMÉRO 1240-2 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 1240 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de présentation donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1240-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement sur la démolition d'immeubles numéro 1240 afin de modifier les catégories d'immeubles non soumis à l'étude par le comité ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-107

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PA 15-04 - TONTE DE GAZON DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE - ÉCO-VERDURE INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-148 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Éco-Verdure inc. concernant le contrat PA 15-04 pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait une option de reconduction pour quatre (4) années supplémentaires, soit les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a renouvelé le contrat PA 15-04 pour l'année 2016 par le biais de la résolution 2016-061;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a renouvelé le contrat PA 15-04 pour l'année 2017 par le biais de la résolution 2017-068;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler de nouveau, pour l'année 2018, ledit contrat selon les taux d'indexation inclus à ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2018, du contrat PA 15-04 pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville de Mont-Saint-Hilaire intervenu avec la compagnie Éco-Verdure inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 19 février 2018.

Que la dépense concernant la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2018, décrite au bon de commande TP 18-26, au montant de 79 201,30 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-108

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PA 15-08 - PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS ANNUELLES - SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-149 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Services paysagers Dominique Filion inc. concernant le contrat PA 15-08 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait une option de reconduction pour quatre (4) années supplémentaires, soit les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a renouvelé le contrat PA 15-08 pour l'année 2016 par le biais de la résolution 2016-062;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a renouvelé le contrat PA 15-08 pour l'année 2017 par le biais de la résolution 2017-069;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler de nouveau, pour l'année 2018, ledit contrat selon les taux d'indexation inclus à ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2018, du contrat PA 15-08 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles intervenu avec la compagnie Services paysagers Dominique Filion inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 19 février 2018.

Que la dépense concernant la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour l'année 2018, décrite au bon de commande FI 18-21, au montant de 40 708,63 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Terrains de soccer synthétiques – toxicité des matériaux de fabrication et prévention
Mme Luce Cloutier	Dépôt du mémoire « La participation citoyenne dans le cadre de la Loi 122 » pour le Comité de citoyens de la zone A-16
Mme Colombe Thériault	Réfection de la rue du Parc – signalisation, entretien et déneigement
M. Louis-Georges Cournoyer	Comité sur les Montérégiennes – détermination du pourtour de la montagne – stratégie du conseil Suivi du dossier de l'eau potable Feux de circulation – intersection rues Campbell et Fortier
Mme Suzanne Simard	Mécanisme de contrôle de qualité pour la réfection et le resurfaçage des rues
M. Claude Fortier	Proposition - document remis par le comité de citoyens de la zone A-16 soit publié sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire Gestion des questions soumises aux élus lors des séances du conseil
Mme Colombe Thériault	Conservation des dossiers et des correspondances aux archives de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2018-109

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 05.

Yves Corriveau, maire

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**